

Vacances d'été : la médiation familiale, une solution pour accompagner les parents séparés et familles recomposées



À l'approche des vacances d'été, de nombreux parents séparés et familles recomposées se trouvent confrontés à des questions d'organisation autour des enfants. Partage des dates, déplacements, budget, articulation entre plusieurs foyers, conflits entre parents ou place des nouveaux conjoints, toutes ces décisions peuvent rapidement devenir sources de tensions. Dans ce contexte, **les médiateurs familiaux diplômés d'Etat de l'APMF**, Association Pour la Médiation Familiale, proposent un dispositif au service des famille : **la médiation familiale**. Professionnels de la relation et de l'apaisement des conflits, les médiateurs familiaux accompagnent les parents pour dialoguer, identifier leurs besoins et ceux des enfants, co-construire des solutions sur mesure.

L'objectif : des vacances d'été plus sereines et une co-parentalité durable.

La médiation familiale, un cadre apaisé pour renouer le dialogue

Les vacances d'été agissent souvent comme un révélateur des tensions déjà présentes au sein des familles séparées ou recomposées. Des sujets en apparence organisationnels deviennent parfois **des points de blocage** liés aux incompréhensions, d'interprétations, de malentendus provoquant des difficultés à se mettre d'accord.

Dans ces situations, **la médiation familiale offre un espace tiers, neutre et confidentiel**, où chacun peut s'exprimer sans tension ni rapport de force. Un cadre structurant qui propose de **remettre du dialogue** là où il s'est interrompu ou rigidifié, et de sortir de l'urgence décisionnelle. C'est un **temps de pause** dans le conflit, un moment où la parole et l'écoute peuvent reprendre, dans un cadre apaisé.

La médiation familiale vise à redonner aux parents la capacité de **construire ensemble** des décisions dans une logique de **responsabilité commune**, en laissant la place à l'expression des émotions qui brouillent la capacité de dialoguer.. Elle peut être mise en place à tous moments avant, pendant ou après une procédure judiciaire, et également en dehors de tout contentieux, dès lors que la communication devient difficile.

Dans le cadre des vacances d'été, elle prend tout son sens, permettant d'**anticiper les sujets sensibles** avant le départ et l'**apaisement** des relations familiales.

"La médiation familiale est un espace privilégié pour les familles confrontées à des désaccords ou des tensions. Accueillis dans leur singularité, les parents sont écoutés avec bienveillance et cheminent à leur rythme pour trouver ensemble des solutions. L'APMF a permis l'essor de la médiation familiale en France et aujourd'hui force est de constater que nombre de parents séparés recourent à la médiation qui dans 70% des situations aboutissent à de l'apaisement et/ou à des accords concrets." a déclaré
Caroline Blondeau, Présidente de l'APMF

Bien s'entendre pour les vacances d'été : les atouts de la médiation familiale

La médiation familiale permet aux familles de travailler ensemble à partir des positions de chacun pour qu'elles trouvent des **solutions concrètes, sur mesure**, dans le respect des besoins de chaque personne. Il s'agit par exemple de définir le calendrier des vacances entre les deux foyers, organiser les modalités de passage des enfants d'un parent à l'autre, anticiper les départs à l'étranger et les autorisations nécessaires, clarifier la répartition des frais liés aux transports, aux séjours ou aux activités...

La médiation familiale offre aussi l'occasion d'**aborder tous autres sujets sensibles liés aux relations familiales**, par exemple la place du beau-parent dans l'organisation, les nouvelles dynamiques liées à la recomposition familiale, ou encore la manière de préserver un temps équilibré pour chaque enfant dans des configurations familiales parfois complexes.

L'un des enjeux majeurs est de respecter l'intérêt de l'enfant et sa place dans le système familial, et éviter qu'il se retrouve en position d'intermédiaire ou d'arbitre entre ses parents. En **clarifiant les décisions prises entre adultes**, la médiation familiale contribue à préserver la stabilité émotionnelle de l'enfant, et lui évite une charge qui ne devrait pas lui revenir.

Les accords construits en médiation familiale peuvent être formalisés dans une **convention parentale**, et si besoin être **homologuée** par un juge. C'est une manière de sécuriser les décisions prises et d'**inscrire la coparentalité dans la durée**, malgré la séparation. Ces accords, parce qu'ils sont le résultat des décisions des personnes, sont souvent plus pérennes que les jugements en matière familiale, plus longs et plus coûteux par ailleurs.

Anticiper plutôt que subir : c'est tout l'enjeu de la médiation familiale à l'approche des vacances d'été. Plus qu'un outil de gestion des conflits, la médiation familiale offre **un espace de dialogue** ; elle constitue un **soutien durable à la coparentalité** et à l'équilibre familial, au-delà de la période estivale.

Le médiateur familial, un professionnel de la relation au service des familles

Le médiateur familial est un professionnel diplômé d'État, spécialisé dans l'accompagnement des situations de rupture, de conflit ou de recomposition au sein de la famille. Il intervient lorsque la communication est fragilisée ou rompue, afin d'aider chacun à retrouver sa place, sa capacité d'expression et son pouvoir de décision.

Ni juge, ni avocat, ni thérapeute, il n'apporte pas de solution toute faite et ne prend pas position. Son rôle consiste à créer les conditions d'un dialogue possible, dans un cadre fondé sur la neutralité, l'impartialité et la confidentialité. Il veille à ce que chacun puisse s'exprimer librement et être entendu de manière équitable.

Formé à la psychologie, au droit, à la sociologie de la famille et à la communication non violente, le médiateur familial dispose d'un savoir-faire spécifique dans l'accompagnement des parents séparés, des familles recomposées, des conflits intergénérationnels, des successions, des situations liées au vieillissement d'un parent...

À PROPOS DE L'APMF

Créée en 1988, l'APMF, Association Pour la Médiation Familiale, est engagée auprès des familles et des médiateurs familiaux depuis près de 40 ans. Association nationale à but non lucratif, elle œuvre à faire connaître la médiation familiale comme un processus de reconstruction du dialogue, de prévention et de régulation des conflits familiaux, dans le respect de principes éthiques exigeants : neutralité, impartialité, confidentialité et autonomie des personnes. Elle fédère des médiatrices et médiateurs familiaux diplômés d'État, exerçant en structures conventionnées ou en libéral, ainsi que des professionnels du droit, de la justice, de la formation et de la recherche. À travers ses délégations régionales, ses travaux de réflexion, ses journées d'étude, ses publications et son rôle d'éditeur de la revue spécialisée Tiers, l'association contribue au développement, à la reconnaissance et à la professionnalisation de la médiation familiale en France. L'APMF est aujourd'hui un interlocuteur clé auprès des pouvoirs publics concernant les enjeux familiaux contemporains.

Plus d'informations : www.apmf.fr

CONTACT PRESSE

Elise Anastasio - elise.anastasio@gmail.com - 07 68 47 49 68